Au 1er janvier, la LegFruit, possédait pour son commerce le patrimoine suivant :

1. Mobilier roulant PA 20N-2 (T.A 20%) : 25.000€.
2. Fournisseur TEMATO : 2.799€.
3. Client STRUMPF : 2.465€.
4. Client LASADE : 2.152€.
5. Stock de marchandises : 20478.50€
6. Banque BC : 22.000€
7. Dette à plus d’1 an : 15.000€.
8. Capital : 12.500€.
9. Caisse espèces : 1300€.
10. Impôt à récupérer : 500€.
11. TVA à payer : 3.650€.
12. Entrepôt PA 20N-12 (T.A 5%) : 50.000€
13. Réserve disponible : 25.000€

**Les Factures d’achat**

Les montants repris sont TVAC.

1. Le 12/01, réparation du toit de l’entrepôt par TOHA : 650€.
2. Le 14/01, achat de pommes à MOPPE dont emballage consigné 30 euros : 1.870€.
3. Le 21/01, note de crédit de MOPPE pour qualité des fruits, rabais obtenu : 99.11€.
4. Le 5/02, hébergement de notre fournisseur MAKA : 127€.
5. Le 13/02, achat d’étagères à GEMÜSE localisée à Berlin : 3200€.
6. Le 16/02, réception de la facture mensuelle de carburant provenant de SHELL

(sans déduction de TVA) : 400€.

1. Le 20/02, achat d’une Toyota chez TOYOTA (déduction partielle TVA 30%) : 22.400€.
2. Le 21/02, achat de légumes frais à TEMATO avec escompte de 2% : 1480€.
3. Le 26/02, achat de fruits exotiques à LOTONDO depuis le Congo : 3600€.
4. Le 28/02, paiement du transport de fruits exotiques à PORTRAN : 1765.39€.

**Les Factures de ventes**

Les montants repris sont TVAC.

1. Le 1/03, vente de légumes à BERGINAU installée à Paris : 861.36€.
2. Le 3/03, vente de pommes de terre à PENUR localisée en Turquie : 3.620€.
3. Le 6/03, vente de choux à HOUBRUCX + 50 euros emballage consigné : 961.60€.
4. Dito, envoi d’une note de crédit sur les choux, rabais accordé : 96,60€.
5. Le 10/03, commission sur vente de fruits et légumes à MEDHIATE : 405.80€.
6. Le 12/03, vente de fruits à un touriste (LEOLIO) : 233.20€.

**Les Mouvements bancaires**

1. Le 28/02, paiement de la facture TEMATO par la banque : 4279€.
2. Le 15/03, HOUBRUCX règle sa facture auprès de la banque : 865€.
3. Dito, montant facture BERGINAU inférieur à la somme fixée : 850€.
4. Le 30/03, avis de débit pour le paiement d’une mensualité du crédit bancaire : capital 765 dont intérêt 32.75
5. Dito, paiement loyer : 900€.

**Les Mouvements de caisse**

1. Extrait bancaire, encaissement de la créance LEOLIO : 233,20€.
2. Retrait de 240€ de notre compte bancaire et transfert vers caisse.
3. Paiement par caisse de la dette envers MOPPE : 1.770,89€.

**Opérations diverses**

1. Une réduction de valeur de stock d’un montant de 1855€ est enregistrée le 31/03/2019.
2. Le stock final des marchandises s'élève à une valeur totale de 18500.50€.
3. Soldez les comptes TVA.
4. Enregistrer la dotation trimestrielle aux amortis.
5. L’écriture d’affectation qui reprend :

* La reprise du résultat reporté
* L’affectation de la perte, 30 % apuré par la réserve disponible et solde apuré par intervention des associés